DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140

TEL : 05 63 33 10 18

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL
Séance du 07 juillet 2026
Début de séance 20h00 – Fin de séance 22h30

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix neuf heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Maire de la Commune.
Date de la convocation : 29/06/2026 Date d'affichage : 29/06/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 15 Votants : 15
SALVADOR Paul - DANGLES Pierre - BERLIC Gisèle - MALET Christian - CAMALET Anne- MESNIER Didier – GAYREL Serge – RAUCOULES Céline- BODEN Jeanne – BOWE Philippa – CUGUILLERE Patrice - MEDINA Stéphane – ALZIEU Laurence – ANDRIEU Virginie -BOSC Frédéric

Secrétaire de séance : Giséle BERLIC

Objet des délibérations prises par le Conseil Municipal

55-07-2026

OBJET DE LA DELIBERATION : **Choix des entreprises pour les lots de 2 à 14 Création d'une MAM et de 6 logements**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le choix des entreprises des lots de 2 à 14 création d'une MAM et de six logements
Mme BERLIC en charge du projet, donne lecture et commente le rapport d'analyse des offres suite à la CAO du 29 juin 2026

LOT 2 GROS OEUVRE
Candidatures reçues : 2
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : DIAS construction

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
DIAS CONSTRUCTION	**343 972.23**	**412 766.68**
BILSKI	350 000.00	420 00.00

LOT 3 CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE-BARDAGE-PERGOLA
Candidatures reçues : **3**
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : BLICK FRERES

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
JP CASTEL	100 617.74	120 741.29
BLICK FRERES	**85 623.67**	**102 748.40**
CHARPENTIERS DU PASTEL	116 196.57	139 438.29

LOT 4 ETANCHEITE
Candidatures reçues : **2**
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : PALISSE ET FILS

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SEVESTRE	30 495.34	36 594.41
PALISSSE ET FILS	**20 807.50**	**24 969.00**

LOT 5 REVETEMENT DE FACADE ENDUIT
Candidatures reçues : **1**

DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140

TEL : 05 63 33 10 18

Les Plus Beaux Villages de France®

Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : SOL FACADE

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SOL FACADE	**43 400.00**	**52 080.00**

LOT 6 MENUISERIES EXETRIEURES
Candidatures reçues : **3**
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : GAYREL

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ETTE VIREAL	113 926.42	136 711.71
GAYREL	**108 960.00**	**130 752.00**
FAVERO	129 196.00	155 035.20

LOT 7 SERRURERIE
Candidatures reçues : **3**
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : VERDIER

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
CODEPAR	92 579.30	111 095.16
VERDIER ROBERT ET YANNICK	**41 717.50**	**50 061.00**
METAL LIFT	72 293.76	86 752.52

LOT 8 PLATRERIE-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS
Candidatures reçues : **4**
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : MASSOUTIER

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
MASSOUTIER	**95 499.00**	**114 598.80**
NIMSGERN	135 827.09	162 995.51
TRUJILLO	96 867.09	116 240.51
PMA	104 677.17	125 612.61

LOT 9 MENUISERIES INTERIEURES
Candidatures reçues : **3**
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : CABANEL

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
CABANEL	**79 754.30**	**95 705.16**
CAILHOL	102 342.00	122 810.40
MONTEILLET AGENCEMENT	135 110.02	162 132.03

LOT 10 REVETEMENTS CARRELAGE
Candidatures reçues : **4**
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : TOUNIER

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
LACAZE	56 245.62	67 494.75
TOURNIER	**51 843.17**	**62 211.80**
TALAZAC	48 608.89	57 956.72
REY SOL CONFORT	44 827.04	53 792.45

LOT 11 PEINTURE
Candidatures reçues : **4**
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : TOURNIER

DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140

TEL : 05 63 33 10 18

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
TARROUX ET FILS	23 107.00	27 728.40
TOURNIER	**28 192.15**	**33 830.58**
TALAZAC	31 562.35	37 874.82
LACOMBE	26 530.66	31 836.80

LOT 12 ELECTRICITE
Candidatures reçues : **2**
Le choix de la commission d'appel d'offres est a retenu la proposition la mieux disante à savoir : OCCITANELEC

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
OCCITAN ELEC	**75 211.11**	**90 253.34**
LAGREZE ET LACROUX	81 909.43	98 291.32

LOT 13 CVC-PLOMBERIE
Candidatures reçues : **4**
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : ALBI CHAUFFAGE

ENTREPRISE	**MONTANT HT**	**MONTANT TTC**
ALBI CHAUFFAGE	**112 619.00**	**135 142.80**
AG+	134 634.70	161 561.64
CHAPPERT	110 264.00	132 316.80
LAGREZE ET LACROUX	127 256.25	152 707.53

LOT 14 ELEVATEUR PMR
Candidatures reçues :
Le choix de la commission d'appel d'offres a retenu la proposition la mieux disante à savoir : SAULIERE

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ERMHES	34 833.79	41 800.55
SAULIERE	**32 667.37**	**34 464.08**
JPPI PALMERO	31 025.36	37 304.44

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

DECIDE de retenir les offres des entreprises suivantes :

Lot 2 - ENT DIAS construction pour un montant HT de 343 972.23 € soit un TTC de 412 766.68 €

Lot 3 – ENT BLICK FRERES pour un montant HT de 85 623.67 € soit un TTC de 102 748.40 €
Lot 4- ENT PALISSE ET FILS pour un montant HT de 20 807.50 € soit un TTC de 24 969.00 €
Lot 5- ENT SOL FACADE pour un montant HT de 43 400.00 € soit un TTC de 52 080.00 €
Lot 6- ENT GAYREL pour un montant HT de 108 960.00 € soit un TTC de 130 752.00 €
Lot 7- ENT VERDIER ROBERT pour un montant HT de 41 717.50 € doit un TTC de 50 061.00 €
Lot 8- ENT MASSOUTIER pour un montant HT de 95 499.00 € soit un TTC de 114 598.80 €
Lot 9- ENT CABANEL pour un montant HT de 79 754.30 € soit un TTC de 95 705.16
Lot 10- ENT TOURNIER pour un montant HT de 51 843.17 € soit un TTC de 62 211.80 €
Lot 11- ENT TOURNIER pour un montant HT de 28 192.15 € soit un TTC de 33 830.58 €
Lot 12- ENT OCCITAN ELEC pour un montant HT de 75 211.11 € soit un TTC de 90 253.34 €
Lot 13- ENT ALBI CHAUFFAGE pour un montant HT de 112 619.00 € soit un TTC de 135 142.80 €

Lot 14- ENT SAULIERE pour un montant HT de 32 667.37 € soit un TTC de 34 464.08 €

Et D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son 1er Adjoint à signer tout document et /ou avenant éventuel ainsi que tout document.

D'ENGAGER les crédits nécessaires au budget principal 2026

56-07-2026

OBJET DE LA DELIBERATION : **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CHANGEMENT DE PORTAIL DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer le changement du portail des ateliers municipaux.
2 entreprises ont répondu M. Gayrel Serge présentent les candidats

NOM ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ETS PORTELLI TERSSAC	8336.80 €	10 004.16 €
ETS APP81 LAGRAVE	7 510.00 €	9 012.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de retenir la proposition de l'ETS APP81 LAGRAVE 81150 pour un montant de 7 510.00 € HT soit 9 012.00 € TTC
Et D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son 1er Adjoint M. DANGLES, à signer le devis et /ou tout avenant éventuel ainsi que tout document.
D'ENGAGER les crédits nécessaires au budget principal 2026

57-07-2026

OBJET DE LA DELIBERATION : **Objet : Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a mis en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'intercommunalité.
Il indique qu'il appartient à chaque commune membre de désigner un représentant au sein de cette commission.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Monsieur Didier MESNIER en qualité de représentant titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ;
- **PRECISE** que cette désignation vaut jusqu'à nouvelle délibération du Conseil Municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur Didier MESNIER à transmettre la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et à signer tous documents nécessaires à son exécution.

58-07-2026

OBJET DE LA DELIBERATION : **ATTRIBUTION DU MARCHE « Programme voirie communale 2026 »**

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée pour le programme de travaux de voirie communale 2026.
Mr DANGLES en charge de la voirie, donne lecture et commente le rapport d'analyse des offres.

Quatres entreprises ont répondu :

- COLAS 53 863.00 € HT
- GOMES TP 36 995.00 € HT
- ETPL et V 49 904.00 € HT
- EUROVIA 45 721.05 € HT

La société GOMES TP Montauban 82 présente la meilleure offre selon les critères établis.
Montant de l'offre : 36 995.00 HT soit 44 394.00 € TTC
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre de la société GOMES TP comme titulaire du marché voirie 2026, pour un montant de 36 995.00 HT soit 44 394.00 € TTC

-

Et D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son 1er Adjoint M. DANGLES, à signer l'acte d'engagement et tout avenant éventuel ainsi que tout document.

D'ENGAGER les crédits nécessaires au budget principal 2026

59-07-2026

OBJET DE LA DELIBERATION : Choix du Maître d'œuvre pour les travaux de voirie communale
Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du marché des travaux prévus pour l'entretien de la voirie communale, un contrat de maîtrise d'œuvre doit être signé pour l'étude et la réalisation des travaux ;

Nature et étendue des missions à effectuer :

- Avant-projet
- Consultation des entreprises
- Analyse des offres
- Suivi de chantier
- Réception des travaux

La proposition de A B Voirie Concept est de : 1 404.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de retenir la proposition de A B Voirie Concept – 7 Chemin du Sourblé Haut et Sud 82800 MONTRICOUX
Montant du devis 1 404.00 € TTC.
Autorise M. le Maire à lancer le marché de travaux
Autorise M. le Maire ou son 1er Adjoint Pierre DANGLES à signer tous documents ou avenants relatifs à ce projet.

60-07-2026

OBJET DE LA DELIBERATION : **NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIALE REMARQUABLE**

Considérant que la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, du 7 juillet 2016 institue en lieu et place des secteurs sauvegardés, les Sites patrimoniaux remarquables (SPR),

Considérant que le décret n°2017-456 du 29 mai 2017 modifie la composition des anciennes commissions locales du secteur sauvegardé, cette dernière est désormais fixée par l'article D.631-5 du code du patrimoine.

Considérant que le renouvellement des conseillers municipaux en 2026 a mis fin au mandat des membres de la commission locale du site patrimonial remarquable de Castelnau de Montmiral et qu'il y a donc lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres représentants le conseil municipal,

Considérant que cet article prévoit un maximum de 15 membres, nommés par délibération du Conseil municipal : un tiers d'élus, un tiers de représentant d'associations du patrimoine et un tiers de personnalités qualifiées, et que les représentants d'associations et les personnalités qualifiés sont désignés après avis du préfet.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.631-3 et D.631-5 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

La composition de commission locale du site patrimonial remarquable de Castelnau de Montmiral est modifié ainsi :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PAUL SALVADOR	LAURENCE ALZIEU
FREDERIC BOSC	VIRGINIE ANDRIEU
DIDIER MESNIER	JEANNE BODEN
PHILIPPA BOWE	PIERRE DANGLES
STEPHANE MEDINA	PATRICE CUGUILLERE

DIVERS

Location vente de la pharmacie le dossier est en cours auprès de Maitre Labassa, un rendez-vous sera fixé avec Le Maire et les pharmaciennes

Salon de coiffure : la proposition de prix est de 110 000 euros les avis sont partagés au sein du conseil quant à la vente

Liste des biens immobiliers est en cours d'établissement à la mairie